

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **Monsieur Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 14 mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de votants : 31

Nombre de voix : 103

Présents titulaires (23) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Présents suppléants (2) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (6) :

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur Christophe FUMEY à Monsieur Eric BERNARD
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Marc OXIBAR à Monsieur Frédéric MELLIER
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

Absents Excusés (25) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. M. Eric BERNARD est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2025

DELIBERATION 2025_021 : CHARTE ENGAGEMENT VELO MODALIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les statuts de la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les compétences du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière notamment de coordination de l'offre de transports,

Vu l'accord-cadre n°2023-11 conclu entre la CATP et la société FIFTEEN pour l'acquisition de systèmes de vélos en libre-service,

Vu les statuts de la Centrale d'Achat du Transport Public (« CATP ») qui a pour objet de mettre à disposition de ses bénéficiaires une expertise permettant d'optimiser leurs achats de fournitures et de services, de passer des marchés publics et de conclure des accords-cadres et des marchés subséquents de fournitures et de services destinés aux acheteurs publics, en lien avec le transport de personnes et de marchandises, la mobilité et les déplacements (tous modes confondus),

Considérant que la fin de l'expérimentation du service Vélo Modalis au 31 décembre 2024 marque le passage à la phase de pérennisation du service, selon un cadre juridique et contractuel distinct,

Considérant que cette pérennisation se base sur un schéma contractuel renouvelé et d'un engagement des AOM concernées jusqu'au 9 juillet 2028, conformément à l'accord-cadre n°2023-11 conclu entre la CATP et FIFTEEN et au marché subséquent entre NAM et la CATP.

Considérant les résultats positifs de l'expérimentation du service Vélo Modalis, service de vélos en libre-service déployés sur l'axe Angoulême - Cognac - Saintes - Royan, menée depuis juillet 2023, prenant fin au 31 décembre 2024,

Considérant la volonté de l'ensemble des collectivités partenaires de pérenniser et de développer ce service sur ce territoire,

Considérant la nécessité de structurer les engagements des parties prenantes et de garantir une gouvernance claire du projet,

Considérant la demande des territoires de bénéficier d'une charte graphique commune et adaptée en fonction des spécificités des agglomérations,

Considérant la nécessité de structurer la gamme tarifaire du service, en distinguant les offres intermodales (TER-VLS) et monomodales (VLS seul)

Considérant que cette structuration tarifaire commune repose sur l'expérimentation menée et sur les retours des collectivités et des usagers, et qu'elle vise à harmoniser les pratiques tarifaires à l'échelle de la région tout en tenant compte des spécificités territoriales.

Considérant la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) assurant le suivi et la gouvernance du service VLS,

Considérant la nécessité d'intégrer les services VLS au MaaS Modalis et d'assurer leur bonne utilisation via l'application Vélo Modalis,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la signature de la charte d'engagement Vélo Modalis, formalisant la pérennisation du service après l'expérimentation, selon l'accord cadre n°2023-11 conclu entre la CATP et Fifteen et la signature du marché subséquent avec la CATP courant jusqu'au 9 juillet 2028.**
- **D'approuver la structuration d'une gamme tarifaire commune pour la pérennisation de Vélo Modalis, comprenant deux niveaux d'offres :**
 - **Une offre intermodale (TER-VLS) intégrée aux titres de transport régionaux pour favoriser la complémentarité train-vélo ;**
 - **Une offre monomodale (VLS seul) permettant un usage indépendant du service sur l'ensemble du territoire.**
 - **Une offre complémentaire en location longue durée suite à la demande de Grand Angoulême.**

- **D'approuver l'identité visuelle commune sous la marque Vélo Modalis, en veillant à respecter les spécificités territoriales des agglomérations tout en assurant une cohérence d'ensemble ;**
- **D'approuver la facilitation de l'intégration au MaaS et l'utilisation de l'application Vélo Modalis.**
- **De valider la mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL), composé de représentants des AOM, de représentants de NAM et de représentants de FIFTEEN, ayant pour mission de suivre et coordonner le déploiement du service**
- **D'intégrer l'offre VLS au MaaS Modalis, en favorisant la contribution de toutes les parties prenantes à l'utilisation de l'application Vélo Modalis et à la garantie d'une information homogène aux usagers**
- **D'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents afférents ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le Secrétaire de Séance,



Eric BERNARD

Le Président,



Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE VELOS
EN LIBRE SERVICE – VELOMODALIS – ANGOULEME, COGNAC, ROYAN ET
SAINTES**

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité, dont le siège est situé 39 rue d'Armagnac, Quai 8.2, Bâtiment E2, 33800 Bordeaux, représenté par son Président, Monsieur Renaud Lagrave, dûment habilité par délibération [...],

ci-après désigné par les termes « **Nouvelle-Aquitaine Mobilités** »,

Grand Angoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême, représentée par son Président, Xavier Bonnefont, dûment habilité par délibération [...]

Grand Cognac, dont le siège est situé 6 rue Valdepenas, 16100 Cognac, représentée par son Président, Jérôme Sourisseau, dûment habilité par délibération [...]

Royan Agglomération, dont le siège est situé 107 avenue de Rochefort, 17200 Royan, représentée par son Président, Vincent Barraud, dûment habilité par délibération [...]

Saintes Agglomération, dont le siège est situé 12 boulevard Guillet Maillet, 17100 Saintes, représentée par son Président, Bruno Drapron, dûment habilité par délibération [...]

ci-après désignés par les termes « **les AOM** »,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Au travers d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, l'ADEME et France Mobilités – Territoire des Nouvelles Mobilités Durable (TENMOD) avaient souhaité améliorer les mobilités des territoires périurbains et ruraux afin de répondre aux nouveaux défis environnementaux.

L'enjeu de l'Appel à Manifestation d'Intérêt était de permettre le déploiement massif d'une mobilité vertueuse et respectueuse de l'environnement et ce, à travers deux axes principaux :

- Mutualiser, déployer une mobilité durable et solidaire sur l'ensemble des territoires périurbains et peu denses ;
- Innover, expérimenter des solutions nouvelles en matière de service de mobilité des personnes mais également des biens.

A l'issue de cette procédure, le projet porté par la société FIFTEEN avait été retenu.

Ce projet consistait à expérimenter le long de la ligne TER Royan-Angoulême la mise en place d'un système unifié de vélos en libre-service (160 vélos électriques et connectés et 25 stations de recharge associées).

Les objectifs du projet étaient de :

- Favoriser les mobilités douces et le report modal de la voiture vers le vélo dans des territoires aujourd'hui peu denses et non pourvus de solutions de mobilité durable ;
- Favoriser la complémentarité Train / Vélo ;
- Faire de la gare un pôle d'échange multimodal ;
- Construire une expérience MaaS.

Dans ce cadre, Nouvelle-Aquitaine Mobilités en tant que syndicat mixte SRU et dans le cadre de ses compétences de coordination des offres a porté pour le compte de ses membres la coordination d'un nouveau service de mobilité par Vélos Libre-Service (VLS) sur l'axe Royan – Saintes - Cognac – Angoulême porté par FIFTEEN.

Les AOM membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités concernées par ce projet expérimental étaient : la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et la Communauté d'agglomération de Saintes.

Dans cette perspective avaient été conclues :

- une convention entre Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les AOM ayant pour objet de fixer les conditions de financement et de gestion d'un service VLS expérimenté par la société FIFTEEN en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités sur l'axe ferroviaire Royan-Saintes-Cognac-Angoulême, concernant les stations implantées dans les gares et haltes de la ligne et au sein des ressorts territoriaux des AOM concernées ;
- une convention entre Nouvelle-Aquitaine Mobilités et la société FIFTEEN, permettant l'expérimentation du projet porté par FIFTEEN.

La durée de cette expérimentation était de 18 mois à compter de son démarrage, en juin 2023.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les AOM (Royan Atlantique, Grand Cognac et Grand Angoulême) participant à l'expérimentation ont validé la pérennisation de ce service VLS, suivant un schéma contractuel renouvelé, qui diffère suivant les AOM.

Concernant Royan Atlantique, Grand Cognac et Grand Angoulême, le choix d'un schéma contractuel « intégré » présenté en COPIL du 1^{er} octobre 2024 (ci-après « **le Schéma CATP** »), en partenariat avec la Centrale d'Achat du Transport Public (ci-après « **la CATP** ») et FIFTEEN est apparu adéquat pour porter le projet VLS.

La CATP a pour objet de permettre à ses bénéficiaires de passer des marchés publics et de conclure des accords-cadres et des marchés subséquents de fournitures et de services.

Elle a attribué, au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, un accord-cadre relatif à l'acquisition de systèmes de vélos en libre-service à la société FIFTEEN. Ce contrat s'exécute par la conclusion de marchés subséquents conclus avec la CATP, dont l'exécution est formalisée par l'émission de bons de commande des bénéficiaires.

Compte tenu de ce qui précède, la CATP est apparue comme un partenaire approprié quant à la mise en place de ce schéma contractuel renouvelé.

Dans ce cadre, NAM s'est rapproché de la CATP afin qu'elle procède à la passation d'un marché subséquent visant l'acquisition de systèmes de vélos en libre-service, ce marché a été signé en décembre 2024.

Au regard de la nature juridique de NAM, syndicat mixte de transports regroupant différentes AOM, il a été convenu que NAM constituerait l'interlocuteur unique de la CATP, aussi bien pour formaliser ses propres demandes que celles de ses membres.

Du reste, les besoins d'achat sont les suivants :

- L'achat logiciel est réalisé par NAM ;

- L'achat de vélos, stations et autres accessoires par les membres.

Concernant Saintes Agglomération, l'attribution d'un contrat de concession de service public portant sur l'exploitation de différents services de mobilité, attribué à la société RATP Développement permet la pérennisation du service VLS.

Ce service est déployé sous la marque VéloModalis afin de proposer un service et des tarifications uniques pour les usagers.

Les AOM présentes (Royan Atlantique, Grand Cognac et Grand Angoulême) dans le cadre de l'expérimentation ont donc communément admis qu'il était fondamental de pérenniser le service VLS.

La mobilisation de Nouvelle-Aquitaine Mobilité se justifie pleinement dès lors que :

- Conformément à l'article 7.1 de ses statuts, NAM est chargé de :
 - o Coordonner les services de transport de voyageurs organisés par ses membres ;
 - o Mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers (le service VLS devra être intégré au MaaS Modalis).
- Le service VLS, peu importe l'outil juridique privilégié, est développé sous la marque Modalis dont NAM est le propriétaire ;

Dans ces circonstances, les Parties ont entendu affirmer qu'elles partageaient des objectifs communs quant à la construction d'un service VLS à l'échelle du territoire, dont la mise en œuvre doit nécessairement être coordonnée.

Les Parties ont ainsi entendu formaliser, dans le cadre d'une charte, les modalités de développement, de promotion et d'animation du service VLS (charte graphique, gamme tarifaire, animation etc).

*

Article 1^{er} – Objet de la Charte

Conformément aux éléments exposés dans le préambule, la présente charte a pour objet de formaliser les engagements des parties pour la pérennisation du service VLS Vélo Modalis et d'établir les grands principes du déploiement du service VLS.:

- Le cadre juridique et contractuel,
- Les modalités d'achat et de financement,
- La structuration tarifaire,
- L'intégration du service dans l'offre multimodale régionale (MaaS Modalis),
- La gouvernance et le suivi du projet.

L'objectif de cette charte est de définir les modalités de gouvernance, de financement, de structuration tarifaire et d'intégration du service Vélo Modalis afin d'assurer une gestion cohérente et harmonisée à l'échelle régionale.

Article 2 –Durée de la Charte et cadre contractuel

La présente Charte prend effet à compter de la transmission de la délibération afférente par NAM au contrôle de légalité et est valable jusqu'au 10 juillet 2028, soit 1 an après l'accord-cadre n°2023-11 conclu entre la CATP et la société FIFTEEN.

Elle pourra être renouvelée dans la cadre de la reconduction du marché.

Toute modification substantielle des conditions de mise en œuvre du service devra faire l'objet d'un avenant validé par les parties prenantes.

Article 3 : Structuration et financement

Afin d'assurer une répartition équilibrée des coûts, le financement du service Vélo Modalis repose sur les principes suivants :

1. Investissement :

- NAM prend en charge l'achat des **logiciels de gestion** et de l'infrastructure numérique associée.
- Chaque AOM finance l'achat des **vélos, stations et équipements complémentaires**.

2. Exploitation et maintenance :

- Les AOM assurent les coûts d'entretien, de renouvellement et d'exploitation sur leur territoire (
- NAM prend en charge l'exploitation des **logiciels de gestion** et de l'infrastructure numérique associée.
- NAM centralise les besoins et mutualise certaines prestations pour optimiser les coûts et garantir une cohérence régionale.
- Un mécanisme de compensation pourra être mis en place pour assurer un équilibre financier entre les AOM en fonction du niveau d'usage constaté.

Un suivi annuel des coûts et du modèle économique sera réalisé par le Comité de Pilotage (COPIL) afin d'évaluer la viabilité financière du service et d'adapter le modèle si nécessaire.

Article 4 – Principes directeurs concernant l'acquisition des vélos et des prestations associées dans le cadre du Schéma CATP et engagements des parties.

NAM et la CATP concluent une convention d'achat pour l'achat d'un système de vélos libre-service.

Pour répondre aux besoins exprimés par NAM et ses membres, la CATP a décidé de passer un marché subséquent, en application de l'article L. 2113-2, 1° du code de la commande publique, relatif à l'acquisition d'un système de vélos libre-service et conclu avec FIFTEEN.

Ce marché subséquent permet d'envisager différentes prestations, en investissement et fonctionnement :

- Concernant la partie investissement, la CATP émet des bons de commande auprès de FIFTEEN :
 - NAM signe les engagements de commande auprès de la CATP pour chaque achat lié à l'investissement du logiciel ;
 - Chaque membre de NAM signe les engagements de commande pour chaque achat de vélos, stations et matériels ;
- Concernant la partie fonctionnement, les membres de NAM passent directement commande auprès de FIFTEEN. NAM est chargé de centraliser les bons de commandes émis par les AOM. Les prix unitaires sont basés sur la commande globale, tout acheteur confondu.

Dans ces conditions, les Parties s'engagent à respecter les principes directeurs de ce schéma contractuel renouvelé comme décrit plus haut.

Plus spécifiquement,

- NAM veille à :
 - procéder à des commandes pour la partie logiciel ;
 - signer les différents documents de la proposition commerciale.
- Les AOM veillent à :

- procéder à des achats de matériels et de prestations de fonctionnement (maintenance curative, préventive, rééquilibrage des stations, communication, prestations d'accompagnement...), liées à l'exploitation du service.
- signer les engagements de commandes et bon de commandes.

Article 5 – Déploiement de la marque commune Vélo Modalis

L'identité visuelle d'un réseau de transports participe à son attractivité et à sa lisibilité pour les usagers.

Cette identité visuelle participe également à la brique informationnelle développée par NAM dans le cadre du développement de l'outil MaaS, permettant à l'utilisateur d'avoir accès à un certain nombre de données.

Dans ces conditions, la pérennisation du service VLS doit constituer un levier de l'affirmation et de la promotion de la marque Vélo Modalis.

Les Parties s'engagent à participer à l'adoption, au développement et à la promotion de la marque Vélo Modalis. Ainsi, les Parties :

- Contribuent à ce que l'ensemble des services VLS soient exploités sous la marque commerciale « Vélo Modalis », dont NAM est propriétaire ; et sont autorisées en tant que membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités à utiliser l'ensemble des marques déployées dans le cadre de la charte Modalis.
- Concourent à la bonne application et au respect de la charte graphique « Vélo Modalis » annexée (**Annexe n°1**) à la présente Convention, y compris dans le cadre de leur communication et campagnes de promotion ;
- Peuvent bénéficier d'une identité visuelle commune et adaptée afin de tenir compte des spécificités de chaque réseau, comme le travail effectué pour Royan Atlantique, Grand Cognac et Grand Angoulême sur la charte graphique des vélos et totems des stations Vélo Modalis annexée à cette charte (**Annexe n°2**). Pour le cas de l'agglomération de Saintes, elle s'inscrit également dans ce processus et elle effectuera les démarches nécessaires auprès de son délégataire pour travailler sur la personnalisation des visuels.
En pareilles hypothèses, les Parties veilleront à ce que ces adaptations n'effacent pas la marque Vélo Modalis des différents supports. Ainsi, les Parties s'assurent qu'aucun support n'est utilisé sans que le logo de la marque Vélo Modalis n'y soit apposé de manière apparente et lisible par les usagers.

Article 6 – Structuration tarifaire

Les Parties conviennent de participer au maintien de la gamme tarifaire commune testée en phase d'expérimentation et faisant l'objet de plusieurs évolutions dont les principes sont partagés par les différentes AOM.

Pour le cas de Saintes, l'agglomération prévoit de se saisir de la gamme tarifaire Vélo Modalis travaillée avec les trois autres territoires pour déterminer les tarifs pratiqués dans le cadre du contrat de concession de service public.

Cette gamme tarifaire (**Annexe n°3**) tend à répondre à deux impératifs :

- **La facilitation, le développement et la promotion de l'usage du vélo, en complément du train.**

Dans la continuité de l'expérimentation VLS, qui a permis le déploiement d'une offre de mobilité douce à destination des usagers ferroviaires de l'axe Royan – Saintes – Cognac – Angoulême, les Parties entendent renforcer l'intermodalité TER – vélos, la complémentarité Train / Vélos doit être affirmée.

Dans cette perspective, les Parties conviennent de la nécessité de développer **une gamme tarifaire intermodale (TER-VLS)**, avec intégration aux titres de transport régionaux pour favoriser la complémentarité train-vélo, avec des conditions tarifaires harmonisées et évolutives.

- **La facilitation, le développement et la promotion du réseau VLS à l'échelle du territoire.**

Les réseaux VLS permettent de déployer une offre de mobilité douce au bénéfice des usagers vélos. Dans ces conditions, les Parties conviennent qu'**une gamme tarifaire monomodale VLS** facilite l'expérience usager en rendant plus lisible et anticipable le coût des trajets en vélos, peu importe l'identité du réseau emprunté par l'utilisateur avec l'utilisation du service indépendamment du réseau ferroviaire, et des tarifs adaptés aux besoins locaux et fixés en concertation avec les AOM.

- A la demande du territoire de **Grand Angoulême, le type de location a été étendu à la location longue durée (LLD) sur son périmètre** afin de répondre aux différents besoins spécifiques des usagers sur son territoire.

Cette nouvelle gamme tarifaire commune validée en COPIL du 13 février 2025 et délibérée par chaque partie prenante qui s'appliquera à compter du 1^{er} Juin 2025 et tout le long du marché est mise en œuvre sans préjudice :

- De toute évolution future commune à l'ensemble des territoires nécessitant une validation des parties prenantes et une délibération au sein de leur instance respective ;

- Des spécificités de chacun des territoires (types de bénéficiaires visés, format de location, etc).

Article 7 – Intégration au MaaS du réseau VLS

La mobilité intégrée (MaaS) propose une gamme de services digitalisés à forte valeur ajoutée, combinant une information relative aux déplacements et à la mobilité et un accès à de la billettique électronique.

Dans cette logique servicielle, Nouvelle-Aquitaine Mobilités pilote Modalis, la marque de l'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine. Avec son calculateur d'itinéraire accessible en ligne, sur les appstores et depuis les sites des réseaux membres, Modalis délivre une information partagée, fiable et en temps réel aux usagers. Depuis janvier 2024, l'application Modalis a acquis la vente de titres.

Le MaaS devant être pensé comme un outil intégrateur au service des usagers, les Parties conviennent d'intégrer les services VLS au MaaS Modalis.

Dans ces conditions, les Parties :

- Contribuent à l'intégration des données des services VLS au sein du MaaS Modalis ;
- Concourent à la bonne utilisation de l'application dédiée Vélo Modalis portée par Nouvelle – Aquitaine Mobilités ;
- Améliorent l'expérience de mobilité servicielle en rendant plus lisibles et accessibles les données VLS.

Article 8 – Gouvernance et suivi

Pour soutenir le dynamisme de l'offre VLS sur le territoire, un Comité de Pilotage (COPIL) est mis en place, composé de :

- Représentant(s) de chaque AOM
- Un représentant(s) de NAM
- Représentant(s) de FIFTEEN

LE COPIL a pour objet :

- Le recueil des données pertinentes relatives à l'offre VLS ;
- L'échange de toutes les informations utiles, relatives à l'offre VLS ;
- Le suivi de la qualité du service ;

- La discussion de futures actions communes visant à promouvoir l'offre VLS à destination des usagers ;
- La coordination des actions des différentes AOM ;
- La discussion des perspectives pour l'offre VLS.
- La promotion du projet à travers des actions de communications et appui sur les différents canaux des agglomérations, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF et Fifteen.

Le Comité n'a qu'un rôle consultatif. Les avis émis par ce Comité ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de lier les Parties.

L'ordre du jour du comité de pilotage est établi conjointement entre Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les AOM.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités :

- prépare les supports de présentation et les transmet aux membres du Copil
- transmet un compte-rendu de la session aux membres du Copil

Article 8 – Modification de la Charte

Toute modification de la présente Charte fera l'objet d'un avenant qui doit être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des Parties.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des Parties a approuvé les modifications au sein de chaque assemblée délibérante.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités se charge de la transmission du ou des avenants au contrôle de légalité.

Article 9 – Annexes

Sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Charte graphique Vélo Modalis
- Annexe 2 : Modèle co-branding vélos et totems des stations
- Annexe 3 : Gamme tarifaire au 1er Juin 2025

Fait à [...], le [...]

Pour le Syndicat mixte Nouvelle - Aquitaine Mobilités,

Le Président

Pour Grand Angoulême,

Le Président

Pour Grand Cognac,

Le Président

Pour l'Agglomération de Royan,

Le Président

Pour l'Agglomération de Saintes,

Le Président

Brand Book



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 033-200081735-20250324-DELIB_2025_021-DE

Avant-propos

Le Brand Book est un document de transfert. Il présente l'ensemble des règles d'exploitation de la marque, sur le plan rédactionnel ou graphique. Ce document n'est pas à destination du public et ne doit être communiqué en l'état qu'aux collaborateurs, partenaires et professionnels de la communication dans leurs activités d'exploitation de la marque (graphistes, rédacteurs, vidéastes...).

Sommaire

01. La marque Modalis.....	4
L'environnement de la marque	4
Les publics de la marque	5
La plateforme de marque.....	7
02. Elements de langage	10
L'à-propos	10
La signature	11
Modalis facilite vos déplacements	11
Les emphases	12
Les déclinaisons.....	13
Les concepts.....	14
03. Charte graphique	16
Le logo	16
La signature-logo	18
Co-branding	19
Typographies	20
Couleurs	21
Principes de mise en page.....	22
Univers graphique.....	24
04. Usages spécifiques	32
La carte Modalis	32
Application et site Modalis.fr	36
Le widget Modalis	37
Les terminaux.....	38
L'espace de mobilité	42
Branding des transports	43
05. Modalis & Nouvelle-Aquitaine Mobilites	44

01. LA MARQUE MODALIS

L'environnement de la marque

Un secteur en mouvement

Le secteur du transport et de la mobilité connaît une révolution depuis quelques années. Secteur historiquement préempté par l'action publique, il s'ouvre désormais au privé et intègre des enjeux technologiques, écologiques et sociétaux de plus en plus forts. Ainsi, des opérateurs privés ont pu développer une offre innovante et complémentaire aux réseaux usuels (Blablacar) ou au contraire concurrentielle à l'offre établie (Flixbus, Trainline).

Dans le même temps, l'ouverture des données et le développement des réseaux de télécommunication ont simplifié l'accès aux données à travers des interfaces là aussi pilotées par des organisations privées (Google).

Cette fragmentation du marché de la mobilité, associée à une évolution des attentes et des demandes des usagers, oblige les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), et plus largement la force publique, à **intégrer tout ou partie de la chaîne de valeur du transport dans une offre simplifiée et à forte valeur d'usage.**

Un environnement marketing dense

Modalis s'inscrit dans un environnement riche occupé par des acteurs privés qui proposent une offre partielle de mobilité intégrée (Blablacar, Waze, Trainline, Uber...) et des acteurs publics qui ont vocation à épouser le périmètre de la mobilité intégrée dans son ensemble (information, billettique, tarification).

Sur ce dernier segment, Modalis est en raison avec des entités locales opérées par les acteurs de la mobilité en région (marque des réseaux de transports), et, dans une moindre mesure, des entités similaires opérées dans d'autres régions de France. Par ailleurs, Modalis est portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et ses membres. De fait, elle navigue dans un univers marketing dense :

- en tant que **marque-fille** de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (le logotype est construit sur la même base), elle doit s'intégrer dans les communications du syndicat, être en symbiose avec les messages portés mais malgré tout jouir d'un espace d'expression propre et sans amalgame ;
- en tant que **marque-partagée**, elle est amenée à partager son territoire d'expression avec des entités partenaires (marque des différents réseaux de transports membres) ;

Modalis est aussi une plateforme pour de nombreux services : information voyageurs (via le calculateur d'itinéraire modalis.fr), supports billettiques (via la carte et le m-ticket Modalis) et offres tarifaires (via des offres brandées "Modalis" et diffusées par des partenaires).

La marque doit donc permettre une communication harmonieuse et sans équivoque des services proposés à travers un socle de marque (graphique et verbal) identifiable et reconnaissable (marquage des offres tarifaire par exemple). Une architecture de marque complexe et pourtant cohérente dans une démarche de mobilité intégrée.

C'est vers cette mobilité intégrée que Nouvelle-Aquitaine Mobilités et ses membres s'engagent à travers la marque Modalis.

Les publics de la marque

Les usagers inter-réseaux

Modalis s'affirme comme la marque de l'interopérabilité en Nouvelle-Aquitaine. Elle s'adresse donc en priorité aux usagers intermodaux et plus spécifiquement aux personnes voyageant régulièrement à travers la région. Ces publics ont un usage mature et quotidien d'un réseau domestique et transposent leurs habitudes de déplacement dans un ou plusieurs réseaux secondaire(s).

- les étudiant-es qui font des déplacements hebdomadaires entre deux villes
- les professionnel-les amené-es à se déplacer fréquemment d'une ville à l'autre en semaine
- les périphériques qui vivent en bordure des agglomérations et utilisent des titres combinés pour rejoindre et se déplacer dans leur aire urbaine de référence
- les touristes intra-régionaux qui se déplacent à l'occasion d'événements ou sur des temps de congés.

Les usagers occasionnels

Modalis s'affirme également comme la marque compagnon des déplacements en Nouvelle-Aquitaine. Elle joue donc un rôle "étendard" de porte d'entrée sur l'écosystème des mobilités néo-aquitaines pour des usagers occasionnels des transports en commun.

- les éloignés qui vivent en zone rurale et utilisent principalement leur véhicule personnel pour leurs déplacements vers les centres urbains et pour lesquels il y a un fort enjeu à favoriser le report modal
- les doux-modaux qui vivent en coeur de ville et ont recours principalement à des modes de déplacement doux (marche, cycle personnel) mais peuvent utiliser les transports en commun ponctuellement pour parcourir des distances plus importantes ou se rendre dans une autre ville.
- les touristes extra-régionaux qui visitent la région et ont un besoin de déplacement inter-réseau ponctuels

Les usagers mono-réseaux

Enfin, Modalis s'affirme comme une marque servitielle à destination de toute personne utilisant les transports en commun. En ce sens, elle s'adresse aussi aux usagers mono-réseau, en complément des marques propres à chaque réseaux. Il s'agit de personnes qui utilisent régulièrement un seul réseau de transports en commun et qui n'ont pas vocation à en changer ou à combiner plusieurs réseaux de manière structurelle.

- les actifs-urbains qui se déplacent quotidiennement pour des trajets courts domicile-travail intra-muros
- les scolaires (lycéens et étudiants) qui se déplacent quotidiennement pour des trajets courts domicile-école
- les citoyen-es qui profitent au quotidien de la ville et sont de grand-es consommateur-ices des transports en commun en semaine, le weekend et en soirée.

Zoom sur... Modalis et les AOM membres

De part leur histoire et les dynamiques de développement locales, les AOM membres du syndicat connaissent des niveaux d'intégration des mobilités divergentes et ont des attentes spécifiques vis-à-vis de la marque Modalis.

Le caractère étendard de la marque Modalis est largement admis par l'ensemble des parties-prenantes. Modalis a été choisie par les acteurs locaux pour porter les projets et enjeux de mobilité intégrée à l'échelle du territoire régional. Si ce choix fait de Modalis une marque largement acceptée par les élus et techniciens, son déploiement est largement dépendant du niveau d'intégration propre à chaque réseau et des choix stratégiques opérés par les AOM. On observe ainsi 3 niveaux d'intégration attendue :

- **une intégration servicielle** : Modalis devient une gamme de services adjointe à l'offre du réseau à part entière (intégration attendue des réseaux ayant un niveau de développement moindre)
- **une intégration facilitatrice** : Modalis est un facilitateur pour connecter des initiatives tierces (intégration attendue des réseaux limitrophes ou ayant de fortes relations avec des tiers)
- **une intégration opportuniste** : Modalis est un "plus" apporté à l'offre du réseau mais n'entre dans sa stratégie de développement qu'à la marge (intégration attendue des réseaux ayant déjà une forte intégration et/ou une stratégie de développement divergente).

La plateforme de marque

La plateforme de marque est aux fondations de toute marque. Elle étaye les concepts qui façonnent son identité, cimenter ses prises de parole et permet de bâtir une stratégie pérenne, crédible, lisible et sensible.

Nous reprenons ici les éléments centraux de la plateforme de marque Modalis et apportons quelques éclairages quant aux concepts composant l'identité de marque.

La proposition

Une mobilité à haut niveaux de services

Modalis propose des services de mobilité innovants pour les usagers des transports en commun et partagés en Nouvelle-Aquitaine. Cette dimension servitielle est fondamentale dans le discours de la marque puisqu'elle légitime son action. En effet, Modalis n'a pas autorité d'organiser les mobilités, En revanche, elle intervient auprès des AOM pour ajouter une couche servitielle à forte valeur ajoutée.

Ainsi, **Modalis est une marque servitielle**.

La posture

Un compagnon de route

Modalis accompagne les usagers tout au long de leur expérience de déplacements : avant (itinéraire, achat de titres), pendant (info voyageurs), après (compte unique).

Une posture qui couvre le périmètre serviciel de la marque dans la mesure où elle vient outiller ses audiences ; leurs donner les outils pour faciliter la mise en place ou l'expérience d'une mobilité intégrée.

Cette posture "user-centric" est au cœur du projet porté par Modalis : la marque doit être au service de ses audiences (institutionnels ou grand public).

Ainsi, **Modalis est une marque compagnon**.

Les valeurs

Coopération, Innovation, User-centrisme

L'intermodalité est un sujet de coopération. Ainsi, Modalis s'engage et favorise la coopération avec ses partenaires tant dans ses communications que dans les services qu'elle propose. Rappelons ici que **Modalis est une marque partagée** entre l'ensemble des membres du syndicat.

Mais l'intermodalité est aussi un sujet d'innovation. La mise en place de solutions billettiques interopérables, l'ouverture des données propriétaires et la création d'offres multimodales sont autant de chantiers à forte valeur d'innovation technologique et/ou d'usage.

L'innovation, au cœur du projet porté par Modalis, ne doit néanmoins pas faire ombre à sa finalité : celle d'apporter une valeur de service forte aux usagers des transports en communs. La marque doit se positionner aux côtés des usagers (user-centric) pour devenir une marque-compagnon indispensable.

La vision

Vers une mobilité intégrée

Modalis participe à la construction d'un réseau sans couture en développant un guichet unique des déplacements en Nouvelle-Aquitaine.

La mobilité intégrée propose une expérience de voyage nouvelle basée sur un réseau sans couture et une offre à haut niveau de services. Elle facilite les déplacements en permettant aux voyageurs de combiner simplement plusieurs modes de transport en s'appuyant sur un compte unique. En Nouvelle-Aquitaine, la mobilité intégrée est portée par Modalis, véritable compagnon de route des voyageurs à qui elle offre des services innovants et sécurisés (calcul d'itinéraire, info trafic, ticket dématérialisé, ...) en coopération avec les AOM membre du syndicat.

Ainsi, **Modalis est la marque partenariale**

La mission

Démocratiser l'intermodalité

Modalis se donne pour mission de démocratiser la mobilité intermodale (ie combinant plusieurs modes et/ou réseaux de transports sur un même trajet). Pour atteindre cette mission, Modalis se dote de services à haute valeur ajoutée et mobilise les ressources du syndicat Cette mission incarne la raison d'être profonde de Nouvelle-Aquitaine Mobilités qui se traduit par sa signature propre : la mobilité en partage.

Ainsi, **Modalis est la marque de l'intermodalité**

La promesse

Faciliter les déplacements

A travers ses services, Modalis facilite les déplacements des personnes en Nouvelle-Aquitaine en proposant une expérience de la mobilité fluidifiée. Cette dimension expérientielle est fondamentale pour démocratiser l'intermodalité (et donc accomplir la mission de la marque).

Ainsi, **Modalis est une marque expérientielle**.

Le territoire d'expression

Les services aux voyageurs

De part sa dimension servicielle et expérientielle forte, Modalis n'a pas vocation à apparaître sur les projets d'infrastructure. C'est une marque de l'immatériel, du software (en opposition à l'hardware des infrastructures). En revanche, elle doit impérativement être mise en avant pour couvrir les champs de l'expérience-voyageurs. Sa raison d'être est là : Modalis est le lien transverse entre les différentes structures proposant des services de mobilités et les usagers.

Pour mener à bien son projet (un réseau sans couture), Modalis doit être en capacité de s'exprimer sur le territoire des services aux voyageurs. Concrètement, la marque doit être présente et doit s'aménager un espace d'expression sur les sujets liés à l'information voyageur (calcul d'itinéraire, info trafic), à la billettique (quand cela est pertinent) et à l'intermodalité (en partenariat avec les autres acteurs engagés).

des territoires à explorer

services aux voyageurs, mobilité combinée, guichet unique, report modal, réseau sans couture, expérience-voyageurs, relation usagers,

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025 par Modalis

Publié le



ID : 033-200081735-20250324-DELIB_2025_021-DE

02. ELEMENTS DE LANGAGE

L'à-propos est l'élément de langage structurant de la marque. Il permet de présenter sa proposition de valeur, son ADN et sa raison d'être en une phrase, un paragraphe ou un texte plus complet. C'est un matériel à l'usage des communicants et pouvant être intégré dans tout support de communication : plaquette, communiqué de presse, site internet. Il adresse le public de la marque au sens large et ne cherche pas à convaincre une cible spécifique mais peut servir de matière première à la rédaction d'argumentaires plus précis.

L'à-propos

Modalis en une phrase

Modalis est le compagnon de route des néo-aquitains.

Modalis en un paragraphe

Portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Modalis facilite les déplacements en Nouvelle-Aquitaine. Information voyageurs, calcul d'itinéraires, e-tickets, covoiturage, vélo... Avec ses services de mobilité intégrée, Modalis devient LE compagnon de route des néo-aquitains.

Modalis en un texte

Train, bus, tram, voiture individuelle ou covoiturage, vélo ou trottinettes en libre accès... Les modes de déplacement se multiplient et les habitudes de mobilité changent. En Nouvelle-Aquitaine, Modalis accompagne ces changements et facilite les déplacements en proposant des services de mobilité innovants : Information voyageurs, calcul d'itinéraires, e-tickets, covoiturage, vélo... Portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Modalis regroupe les acteurs de la mobilité en Nouvelle-Aquitaine et ambitionne de devenir LE compagnon de route des néo-aquitains.

La signature

Modalis facilite vos déplacements

Une signature limpide et sans équivoque qui révèle de manière claire et précise la promesse de la marque. De la manière la plus simple qui soit, Modalis facilite les déplacements des voyageurs en Nouvelle-Aquitaine à travers une gamme de services à forte valeur ajoutée. A travers cette signature, **Modalis se place du côté de son audience** et incarne sa posture "marque-compagnon" par l'utilisation du possessif "vos".

MODALIS FACILITE VOS DEPLACEMENTS

La signature s'exprime de manière graphique comme une extension du logo et se décline sous la forme "facilitons les déplacements en Nouvelle-Aquitaine" quand il s'agit d'engager différents acteurs dans ce projet commun. Cette déclinaison porte en son sein l'idée même de mobilité intégrée et d'intermodalité dans la mesure où elle engage par l'emploi de la première personne du pluriel.

Sous sa forme déclinée, la signature peut se juxtaposer de différentes façons avec le logo, mais elle n'est pas nécessairement accolée. Elle doit néanmoins respecter la typographie d'usage de la charte Modalis (Effra) et les couleurs définies.

Facilitons les
déplacements
en Nouvelle-
Aquitaine

MODALIS

Facilitons les déplacements
en Nouvelle-Aquitaine

MODALIS

MODALIS
Facilitons les déplacements
en Nouvelle-Aquitaine

Les emphases

En complément ou en substitution à la signature, la communication de marque pourra s'appuyer sur diverses emphases qui ont pour but de créer et de consolider un ensemble sémantique riche tout en offrant une plus grande souplesse dans le déploiement de la marque au quotidien.

Compagnon de route des néo-aquitains

Cette emphase incarne la posture de la marque qui se place aux côtés des néo-aquitains dans leurs déplacements. Elle joue sur l'imaginaire bohème du compagnon de route, figure romantique par excellence, qui mobilise un ensemble symbolique fort, notamment auprès d'un public jeune (15 - 35 ans), en quête d'évasion et de "roadtrip".

En route vers une mobilité intégrée !

Cette emphase introduit la notion de mobilité intégrée et la place dans une projection dynamique en l'associant à l'expression "en route". Une notion centrale dans le projet que défend la marque mais qui souffre d'un manque de lisibilité important auprès du grand public. Cette emphase devra donc s'utiliser avec parcimonie, dans un contexte de communication institutionnel et prenant le temps d'étayer le propos..

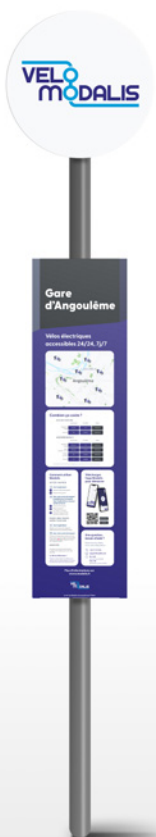
[RESEAU] roule avec Modalis

Cette emphase met l'accent sur la dynamique partenariale de la marque en permettant l'association d'émetteurs autour de l'expression "roule avec" qui renvoie à l'idée de "faire équipe", "soutenir". elle peut ainsi s'utiliser comme une signature partenariale dans une communication portée par un réseau membre et utilisateur de la marque.

Les déclinaisons

Dans la mesure du possible, la marque évitera les déclinaisons. L'enjeu est de capitaliser sur "Modalis" pour renforcer la notoriété de la marque et ne pas complexifier l'environnement marketing. Cette approche pourra évidemment être revue dans une prochaine séquence de communication. Ceci étant dit, il peut sembler pertinent d'anticiper la création de marques filles dont la vocation est de porter un produit spécifique nécessitant un branding spécifique. Pour ce faire, il est recommandé d'exploiter la forme suivante : [PRODUIT] Modalis.

Attention, ces marques ne doivent pas être utilisées en substantif (ex : le Vélo Modalis) mais bien comme un nom propre (Vélo Modalis).



Les petits trajets font les grandes économies

Covoitez au quotidien avec Covoit Modalis et économisez sur votre budget carburant toute l'année.

Covoit Modalis, plateforme publique de covoiturage sans commission proposée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités.





Les concepts

Dans une démarche d'appropriation de la marque par les réseaux membres, ce Brand Book propose une série de concepts à décliner dans le cadre propre à un territoire et/ou à un enjeu donné. Cette section sera enrichie au fil des versions et vise à vous proposer des pistes de réflexion. Nous restons bien entendu à votre disposition pour imaginer tout nouveau concept plus adapté à vos enjeux.

Parcourez [votre territoire] en Modalis

Ce concept permet de mettre en avant Modalis et ses services dans le contexte propre à un territoire (agglomération, bassin de mobilité, département...). Il joue sur la proximité phonique entre l'expression "en mode" et la marque "Modalis" et permet d'intégrer une dynamique virale autour du hashtag "#EnModalis".



Mobiles !

Ce concept présente les services mobiles offerts par l'application. Il joue sur la polysémie du mot "mobile" qui renvoie autant à la faculté de mobilité qu'au terminal mobile par lequel se fait l'accès aux services de mobilité proposés par Modalis.



Avec Modalis, vous avez plus d'un tour dans votre carte

Ce concept met en avant la notion d'interopérabilité portée par la carte de transport Modalis. Il se déploie dans un contexte partenarial d'interopérabilité entre les réseaux et peut se décliner en "avec Modalis, vous avez plus d'un tour dans votre app" au besoin.



Rendez-vous sur un distributeur TXIK TXAK et chargez les titres directement sur votre carte Modalis.
Titres disponibles : Ticket 1 voyage, Ticket 10 voyages, Pass 1 jour, Pass 7 jours



Ça commence ici

Ce concept met en scène le cheminement, le déplacement, en s'appuyant sur un point de départ donné. Il se déploie dans un contexte événementiel ou saisonnier. Par exemple :

- Vos vacances au Nord Bassin d'Arcachon commence ici
- Le festival de BD d'Angoulême commence ici



Bons baisers de [votre territoire]

Ce concept joue sur l'image de la carte postale qu'on envoie chez soit depuis une destination de vacances. Elle met en avant le lien qui existe entre les territoires et l'interopérabilité permis par Modalis et ses services.

03. CHARTE GRAPHIQUE

Le logo

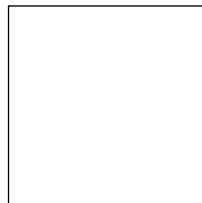
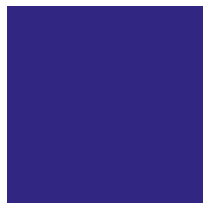
version principale



versions en négatif



Couleurs du logo



Cyan

C 100 **R** 0
M 0 **V** 159
J 0 **B** 227
N 0

#009fe3

Bleu

C 100 **R** 49
M 100 **V** 39
J 0 **B** 131
N 0

#312783

Blanc

C 0 **R** 255
M 0 **V** 255
J 0 **B** 255
N 0

#ffffff

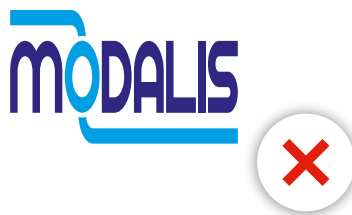
Zone de protection

Aucun élément ne doit entrer dans cette zone de protection du logotype. Elle est équivalente à la taille de l'insight de tous les côtés. Cette marge est proportionnelle à la taille du logotype.



Interdits

Ces interdits garantissent le bon usage du logotype afin de ne pas nuire à son sens et sa qualité graphique. Ils sont valables pour toutes les versions du logotype.



La signature-logo

Comme signifié dans ce Brand Book, la signature à usage du grand public "Modalis facilite vos déplacements" s'exprime exclusivement de manière graphique. Elle se comporte donc comme un logo et ne doit pas être modifiée (couleur, taille, typographie).

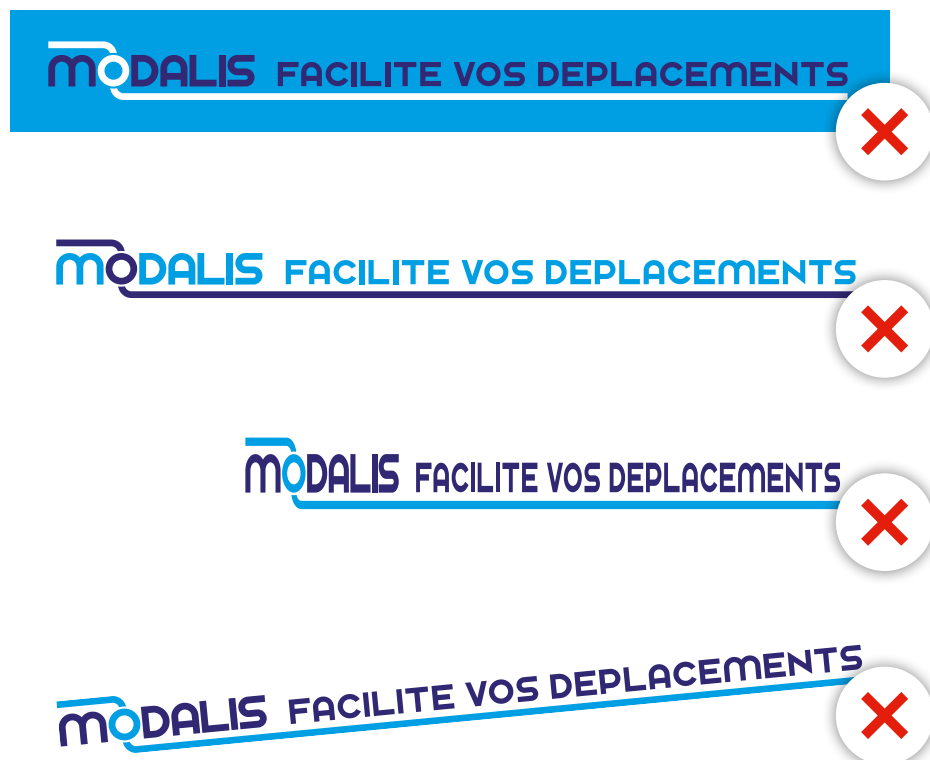
Dans les supports de communication, elle pourra être utilisée au choix centrée ou alignée à gauche et respecter une zone de protection équivalente à un cercle de chaque côté. Aucun élément ne pourra rentrer dans cette zone de protection.

La signature-logo devra toujours être utilisée sur fond blanc.

Zone de protection



Les interdits



Co-branding

Dans le cadre de partenariats, la marque Modalis peut être utilisée en juxtaposition à une autre marque. Dans ce cas, les marques sont reliées par l'insight Modalis, en veillant à toujours placer Modalis en premier. Les marques peuvent s'ajouter à volonté.

Elles peuvent apparaître sous forme de logos ou de sites. L'usage avec logos et à privilégier. Ceux-ci devront figurer dans les couleurs déterminée dans leurs propres chartes graphiques.



co-branding avec logos

modalis.fr  **yelo.agglo-larochelle.fr**  **transports.nouvelle-aquitaine.fr**

co-branding avec sites web

Typographies

La typographie principale est **Effra**, utilisée dans toutes ses graisses.

Effra light

Effra light italic

Effra regular

Effra italic

Effra medium

Effra medium italic

Effra bold

Effra bold italic

Effra Heavy

Effra Heavy italic

De manière très ponctuelle, la typographie **Fingbanger** pourra être utilisée.

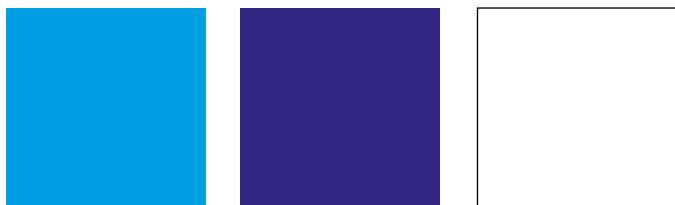
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

0123456789

Couleurs

Palette principale

Ces couleurs sont celles à privilégier, en particulier pour les supports de communication dédiés à l'impression offset.



Cyan		Bleu		Blanc	
C 100	R 0	C 100	R 49	C 0	R 255
M 0	V 159	M 100	V 39	M 0	V 255
J 0	B 227	J 0	B 131	J 0	B 255
N 0		N 0		N 0	
#009fe3		#312783		#ffffff	

Palette complémentaire

Ces couleurs complètent la palette principale en amenant des nuances et une couleur de contraste (aquamarine). Elle est recommandée en particulier pour la création de supports numériques.



C 100	R 37	Bleu	C 76	R 90	C 83	R 6	Cyan	C 63	R 79
M 96	V 38		M 72	V 84	M 38	V 129		M 3	V 191
J 37	B 80		J 0	B 160	J 10	B 184		J 0	B 238
N 31			N 0		N 1			N 0	
#252650			#5a54a0		#0681b8			#4fbfee	



C 65	R 105	C 42	R 160	C 13	R 227	Aquamarine
M 51	V 117	M 16	V 168	M 8	V 230	R 10
J 22	B 153	J 30	B 191	J 5	B 237	V 147
N 6		N 2		N 0		B 186
#697599		#a0a8bf		#e3e6ed		#0af7ba

Principes de mise en page

Utilisation des couleurs

Les supports de communication et les signalétiques devront utiliser les couleurs de la charte graphique en aplats pour créer un rythme sur la mise en page.

Positionnement de la signature logo

Lors de communications commerciales, la signature-logo "Modalis facilite vos déplacements" doit être placée tout en haut ou tout en bas et sur toute la largeur du support dans la mesure du possible.

Typographies

La typographie utilisée devra être Effra, dans toutes ses graisses. Les titres devront être en Bold.

Marges

Les marges devront toujours être équivalentes à un multiple de cercles du logo.

Grille de construction

Tous les éléments devront être agencés de manière à respecter une grille en 3 ou 6 colonnes.

Le bloc services

Le bloc services comprend le lien du site web et les icônes de téléchargement App Store et Google Play. Il devra être toujours placé en bas selon les modalités d'utilisation suivante :

modalis.fr

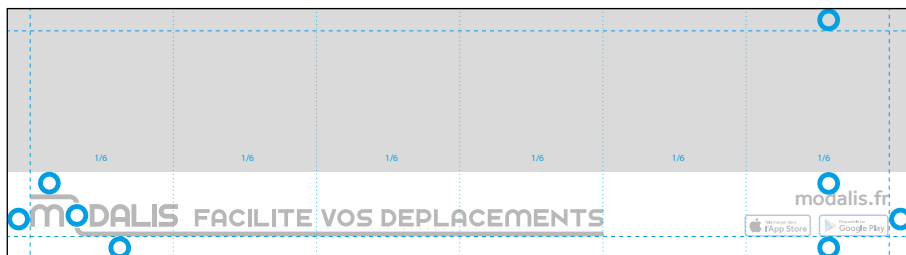


Utilisation 1 - de part et d'autre du bas de la page

modalis.fr



Utilisation 2 - alignement à droite en superposition



Bannière



Format A4



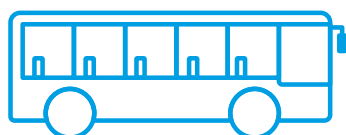
Kakémono

Univers graphique

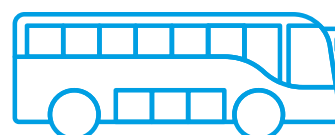
Les pictogrammes de transport

L'identité visuelle de Modalis s'articule autour de pictogrammes de transports, utilisés de deux manières : unimodale et multimodale (voir page suivante).

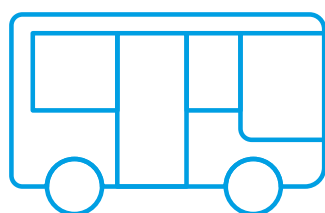
Cette liste de pictogrammes est non-exhaustive et pourra être complétée au fur et à mesure des nouveaux modes de transports de la région Nouvelle-Aquitaine.



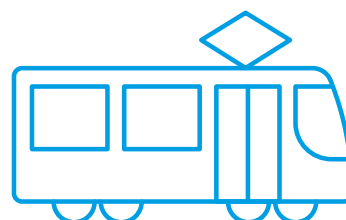
Bus de ville



Autocar



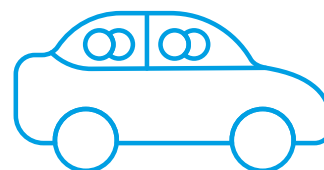
Transport à la demande



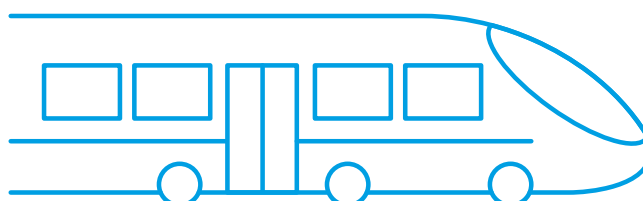
Tramway



Vélo



Covoiturage



Train

Services et offres

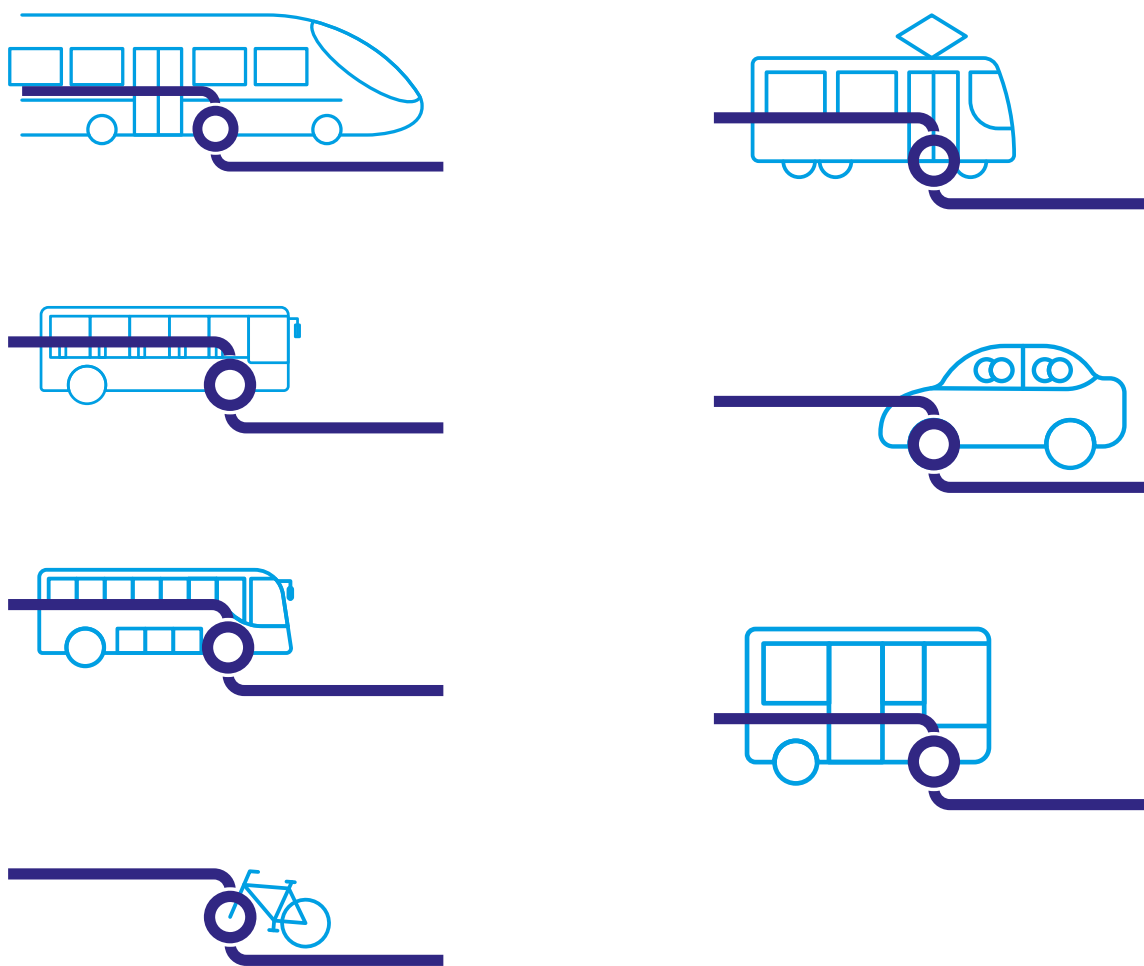
Modalis œuvre pour une mobilité à haut niveau de service. Cette proposition résolument expérientielle et servicielle doit s'incarner à travers un langage graphique clair et facilitant la compréhension de la marque et ses enjeux par les publics. L'identité visuelle de Modalis se décline donc autour d'un vocabulaire de pictogrammes représentant les services : smartphone, tablette, ordinateur, guichet, carte de transport, distributeur (DAT). Ceux-ci peuvent être utilisés sur des supports de communication relatifs aux services de Modalis : le calculateur d'itinéraire, la carte, la billetterie...

Les pictogrammes peuvent être additionnés, liés par le cercle du symbole Modalis.



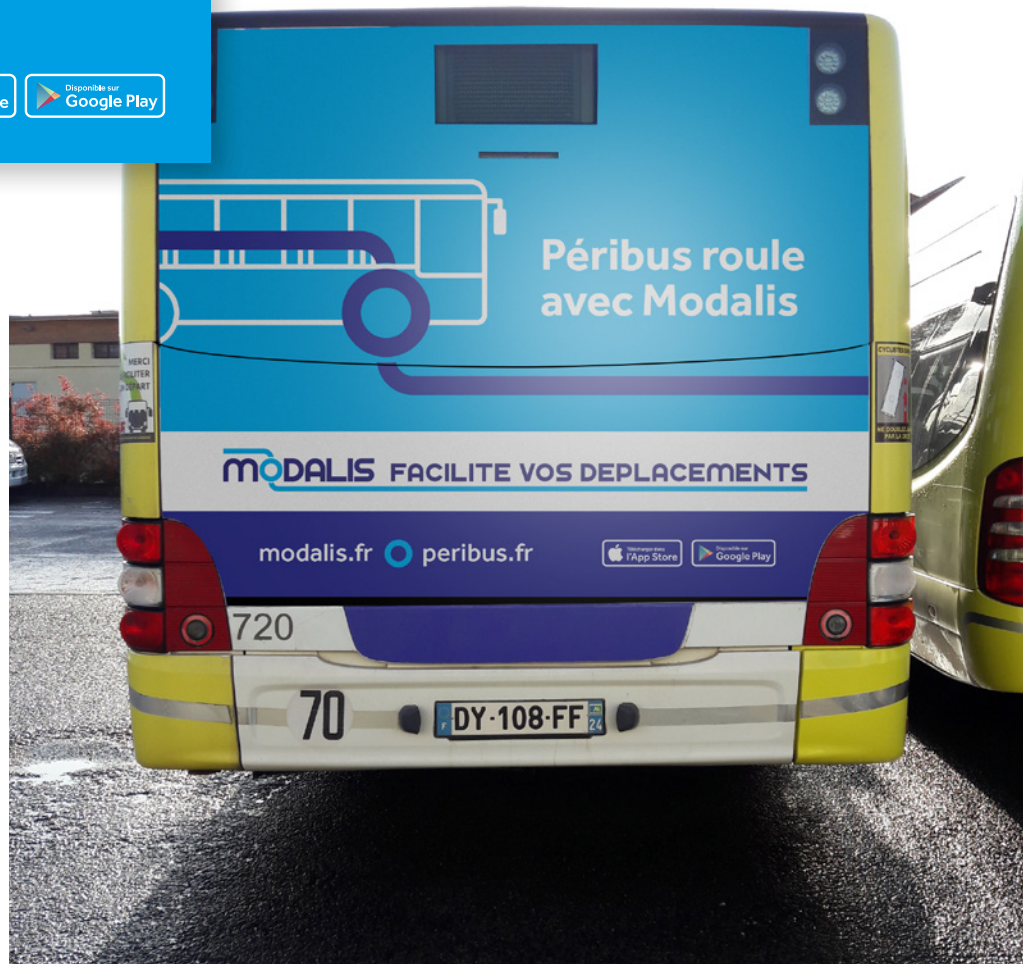
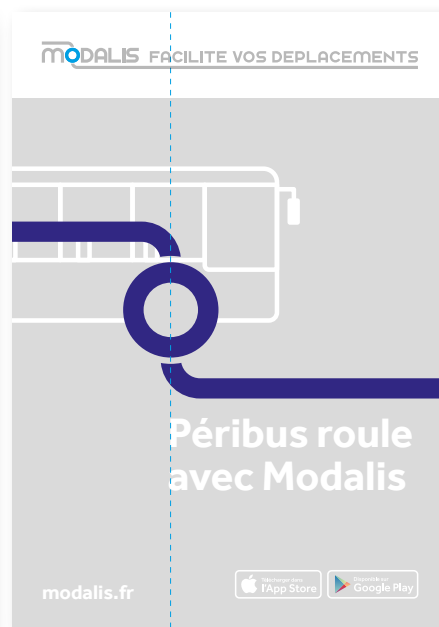
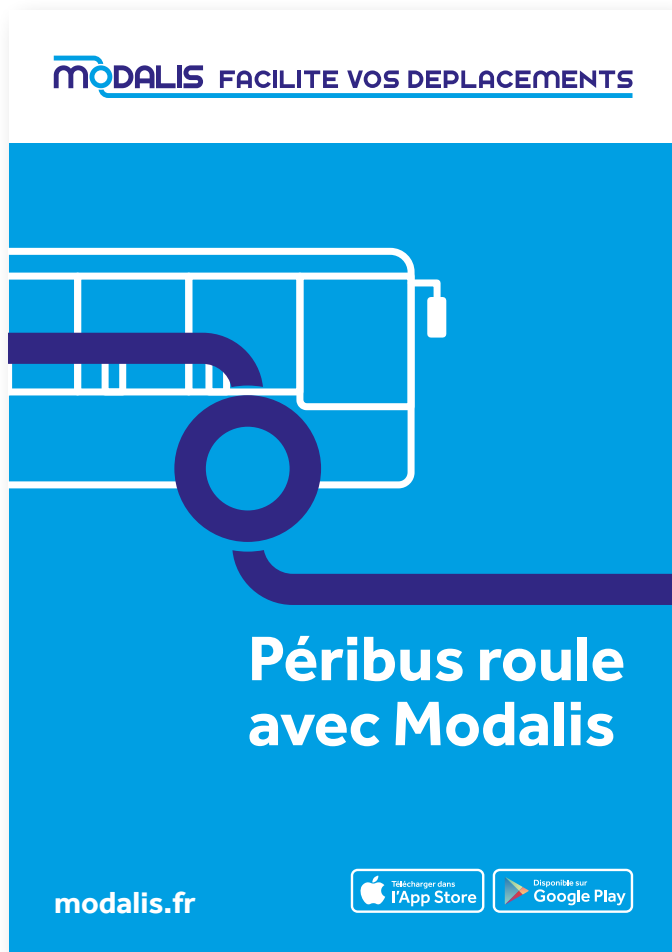
Utilisation de la ligne Modalis

Afin d'appuyer la reconnaissance de la marque, l'insight Modalis (le symbole rond du O du logo) peut être utilisé seul ou sous forme de ligne de multiples façons. Cette présentation d'utilisation suivante est non-exhaustive.

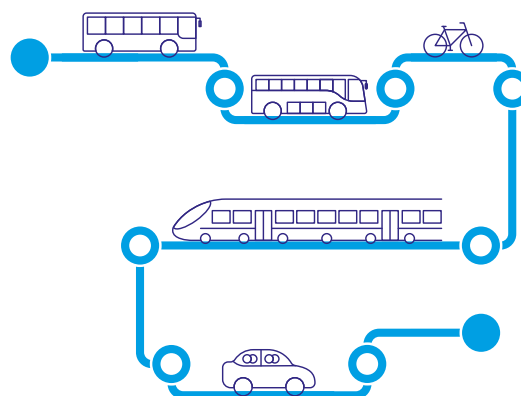
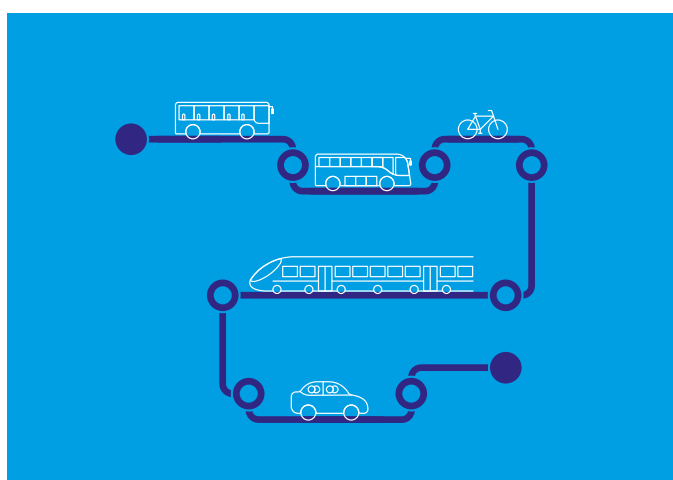
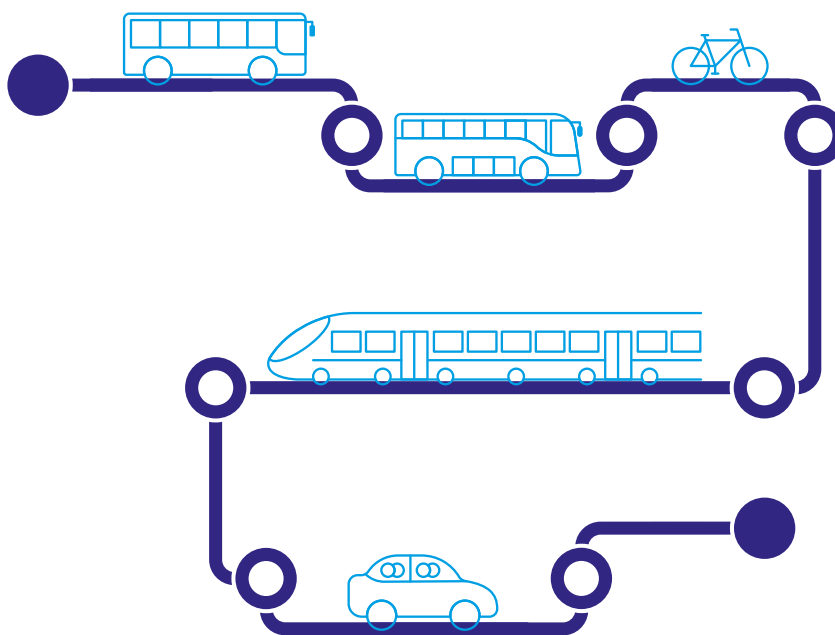


Dans les mises en page...

Exemple avec la campagne "Péribus roule avec Modalis".



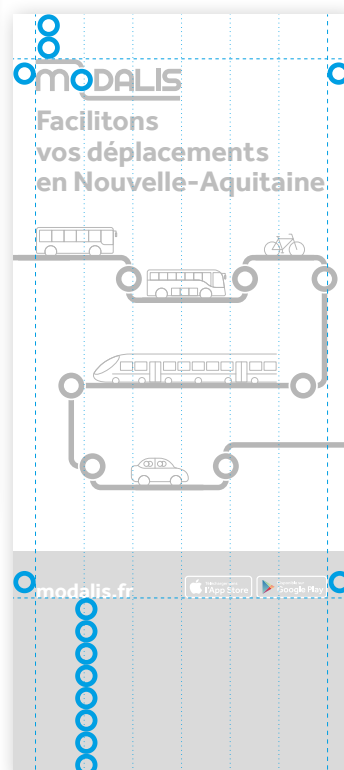
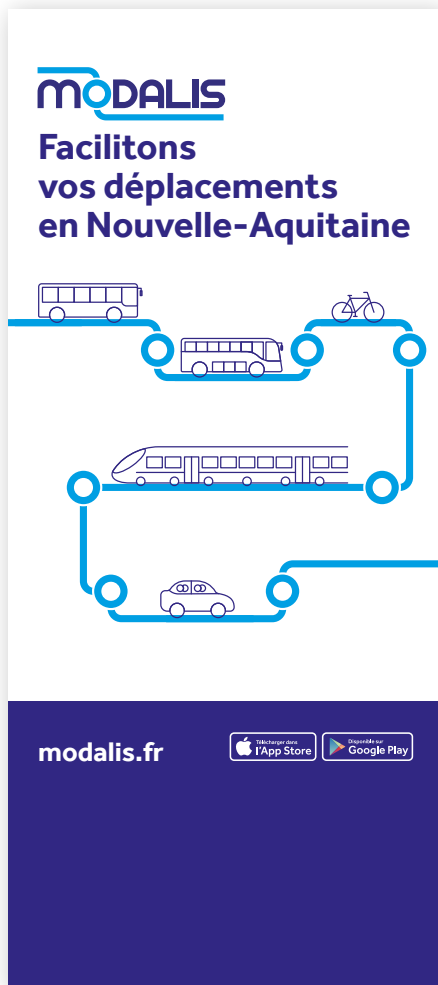
L'exemple suivant utilise plusieurs modes de transports. L'insight Modalis devient alors un tracé de ligne, les pictogrammes se placent dessus comme sur une route. L'ensemble évoque un trajet et la multimodalité.



Exemples de déclinaisons de couleurs

Dans les mises en page...

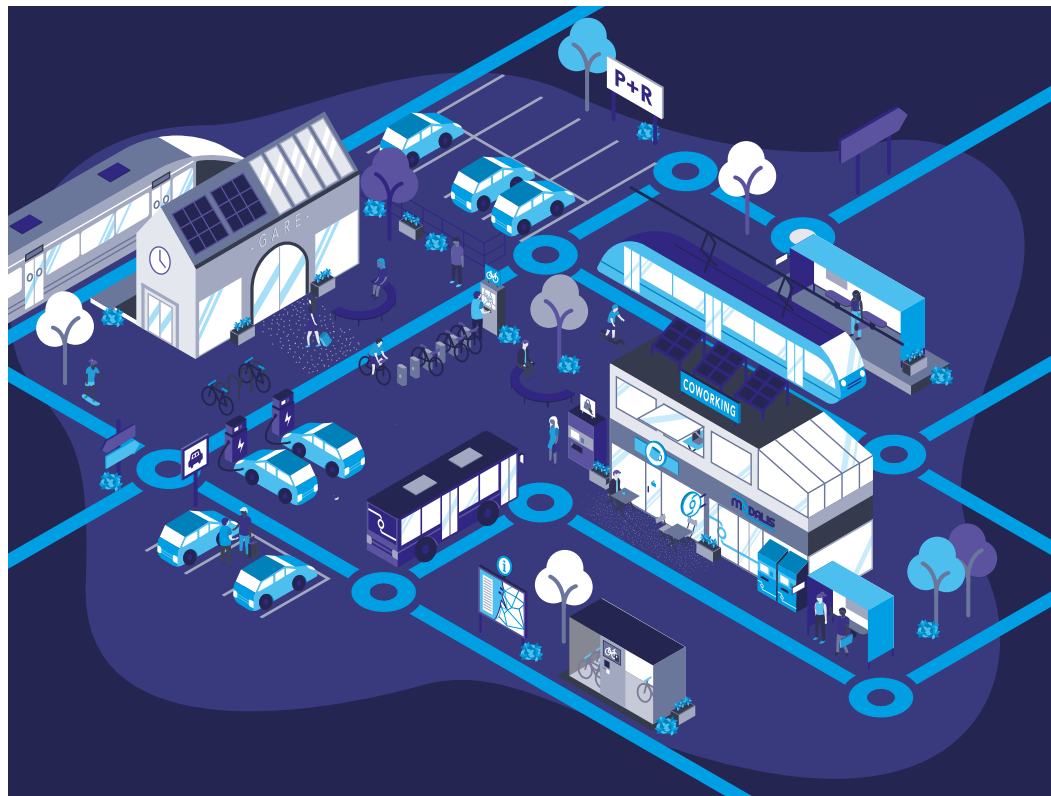
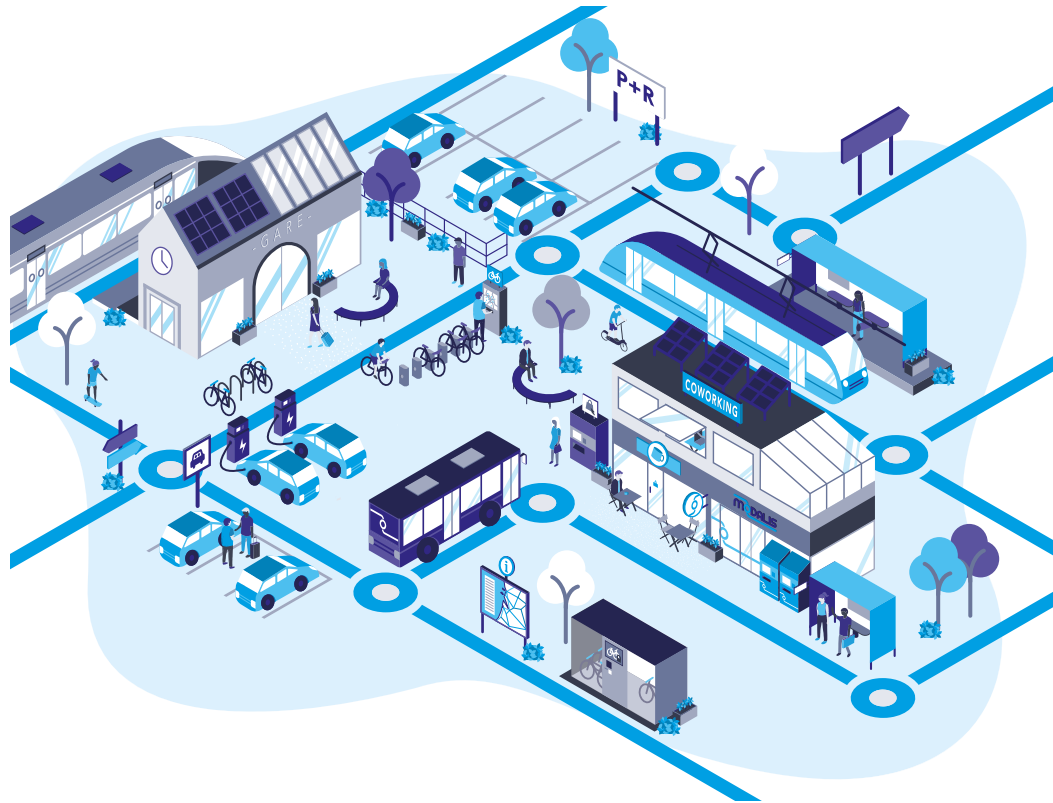
Ce trajet formé par les symboles Modalis peut aller dans n'importe quelle direction, de manière horizontale ou verticale (pas de diagonale). Il peut être utilisé à la coupe ou non.

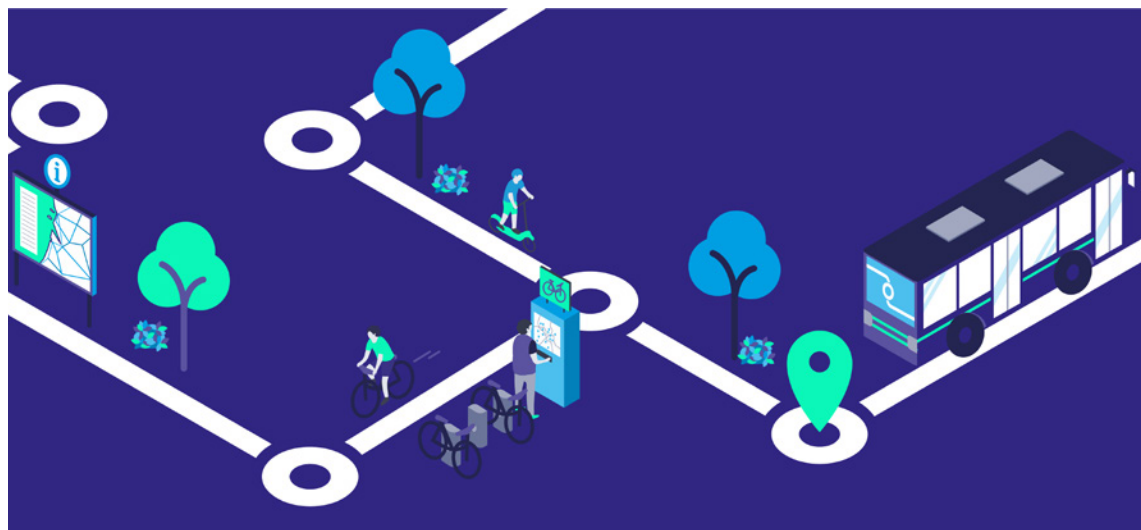
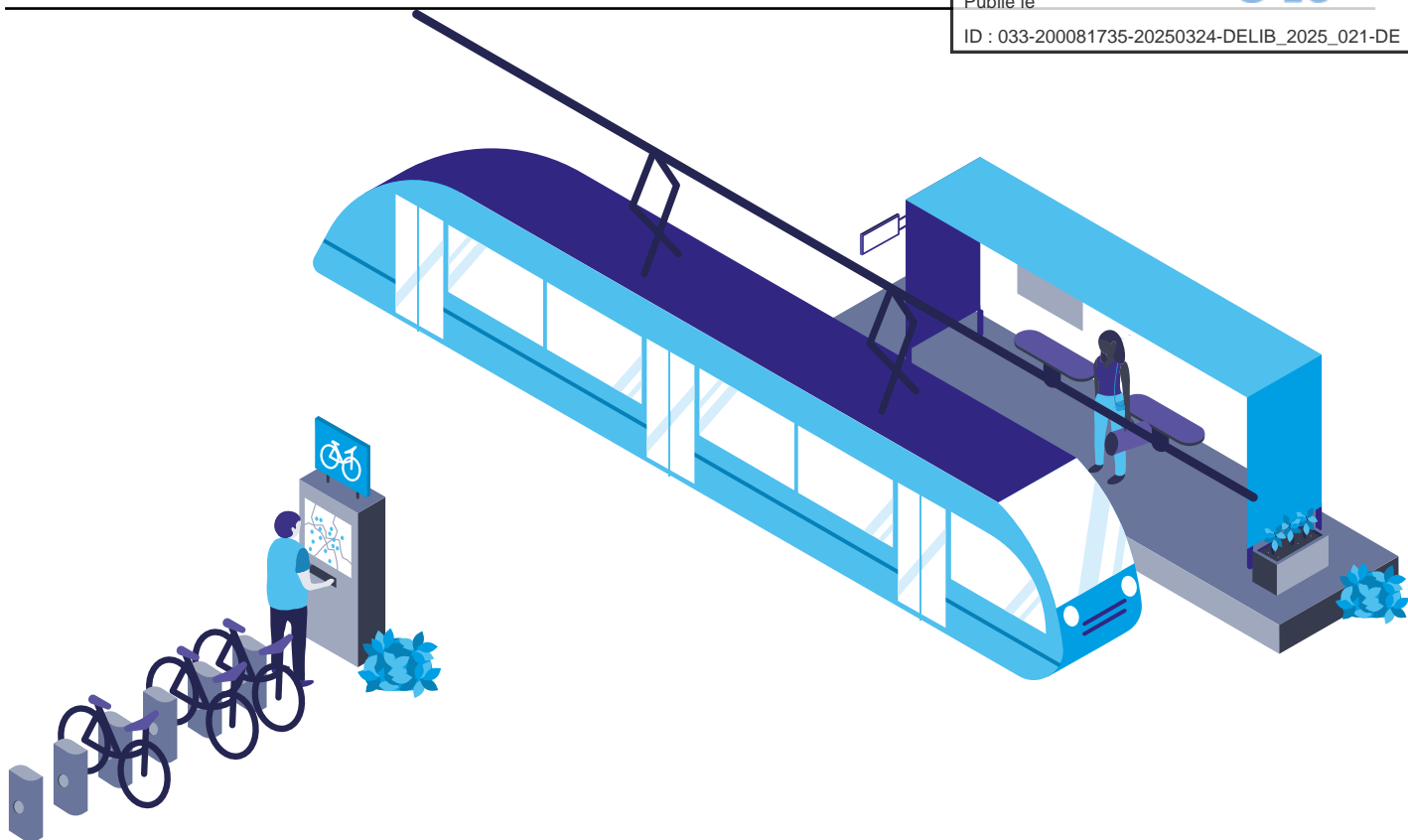


Illustrations

Tout en respectant une tonalité institutionnelle, moderne et dynamique, des illustrations peuvent être créées en particulier quand la cible est orientée sur les usagers.

C'est le cas du "Hub des mobilités" dont les éléments peuvent être repris en déclinaison sur des supports plus spécifiques.





04. USAGES SPECIFIQUES

La carte Modalis

La carte Modalis fait l'objet d'un traitement graphique et de règles spécifiques. Ces règles sont définies dans le document Charte Billettique, dans lequel on peut retrouver l'ensemble des spécifications techniques de la carte.

Ce travail s'articule autour d'un objectif central : sécuriser l'environnement marketing de la marque Modalis sur ses supports billettiques. Les règles proposées ont donc été établies dans le respect de la charte graphique Modalis en prenant en compte les spécificités billettiques. Elles proposent également une structuration du supports et des marques afin de renforcer la lisibilité globale du support tout en permettant une association harmonieuse des marques.



Eléments marketing

En plus d'éléments fonctionnels et opérationnels (information voyageurs, numéro de carte, photo...) plusieurs éléments marketing doivent être apposés sur les supports billettiques. Nous en donnons ici une définition :

- **Le packshot "Modalis"** devra s'afficher sur la partie la plus visible du support dans le respect des règles définies par la charte graphique Modalis.
- **Le bloc-marque** comprend les logos des entités émettrices affichées selon les règles de co-branding portées au Brand Book Modalis. Le bloc-marque devra intégrer "Nouvelle-Aquitaine Mobilités" en priorité. Le symbole circulaire devra jouer la jonction entre les entités de manière à renforcer la logique partenariale portée par le syndicat.
- **La signature "Facilitons vos déplacements"** devra être apposée à proximité immédiate du bloc-marque de manière à renforcer, là aussi, la dimension coopérative du projet tout en affirmant la finalité du support et de la marque Modalis. Cette signature est une déclinaison de la signature servicielle de la marque "Modalis facilite vos déplacements".
- **Les applications (AMC et Hoplink)** devront être consolidées dans un espace unique du support et isolé du bloc-marque de manière à ne pas créer la confusion à l'esprit des usagers.

Au delà des items et clusters marketing pré-définis, **aucun autre élément (logo, signature, visuel tiers) ne saurait être ajouté aux supports sans validation préalable de l'agence .Repliq**. L'agencement des éléments marketing devra par ailleurs être adapté aux caractéristiques techniques du support ou de l'interface billettique développé.

Déclinaison supports

La carte Modalis est le seul support billettique physique opéré à date par la marque Modalis. Elle devra intégrer les règles suivantes lors de sa reproduction et selon le calendrier défini par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et ses membres et partenaires.

Au recto, la carte affichera uniquement le packshot Modalis sur fond bleu uni. Aucune autre élément marketing ou opérationnel/fonctionnel ne pourra être apposé au recto de la carte Modalis.

Le verso réservera la majeure partie de sa surface utilisable aux éléments fonctionnels et opérationnels propre au support (information voyageurs, information support).

Format : 85x54mm

Bords arrondis de 3,18mm

Fond perdu de 5mm



1.1. Carte grand public - version par défaut

Dans cette version, le tiers inférieur sera réservé au cobranding. Le bloc marque associera en toutes circonstances a minima deux identités : celle de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et de FEDER/Région NA. En option, le réseau local peut s'ajouter à droite. Les applicatifs sont apposés en noir sous la photo de l'utilisateur.



1.2. Carte grand public - version réseau

Cette version permet une identification du réseau plus grande en lui dédiant en exclusivité la bannière du verso.



2. Carte scolaire

Cette version est spécifique à l'usage des transports scolaires en région NA.



3. Carte anonyme

Cette version ne fait pas figurer les identifications du porteur de la carte.



4. Ticket occasionnel

Cette version ne fait pas figurer les identifications du porteur de la carte.

Couleurs et typographies

Les supports billettiques devront utiliser en priorité les couleurs et typographies définies par la charte graphique Modalis.

NOM : Effra Bold 12pt - Capitales

Prénom : Effra Bold 12pt

Numéro de carte : Effra Medium 9pt

Néanmoins, compte tenu d'éventuels contingences techniques, les typographies suivantes peuvent être utilisées en remplacement en couleur noire (C0 M0 J0 N100) :

NOM : Arial Bold 12pt - Capitales

Prénom : Arial Bold 12pt

Numéro de carte : Arial Regular 9pt

Date de validité : Arial Regular 9pt

Valeurs des couleurs :

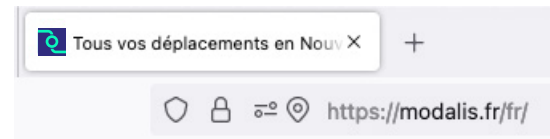
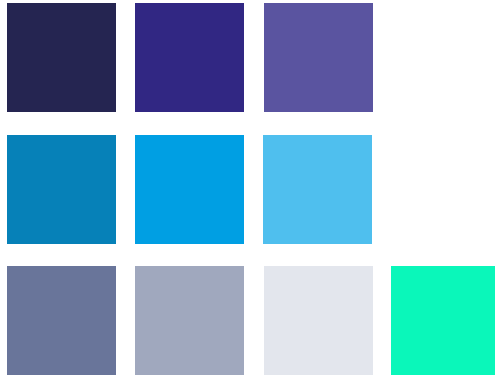
couleur bleu foncé : C100 M100 J0 N0

couleur cyan : C100 M0 J0 N0

L'ensemble des spécifications techniques (emplacements, mesures) est à retrouver dans la Charte Billettique.

Application et site Modalis.fr

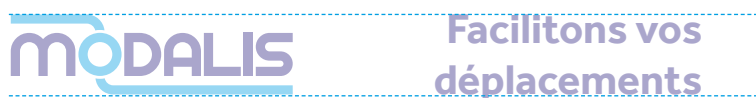
L'application et le site Modalis, de part leur cible usagers, devront revêtir en priorité la palette de couleurs complémentaires et faire la part belle aux illustrations, comme ces exemples de bannières.



Le widget Modalis

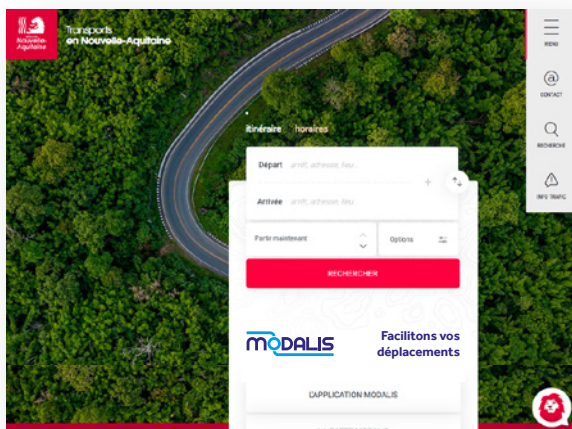
Modalis fait l'objet d'une intégration sur les différents sites des réseaux partenaires. L'intégration du calculateur d'itinéraire (couleurs, typographies, emplacement) est laissé au libre choix des réseaux, selon leur charte graphique et l'ergonomie de leur site.

Néanmoins, Modalis devra apparaitre de façon claire et visible avec la signature "Facilitons vos déplacements" (même signature que sur la carte Modalis) sous la forme du bloc suivant :



même hauteur,
espacement entre le logo
et la signature au libre
choix des réseaux

Exemples d'intégration

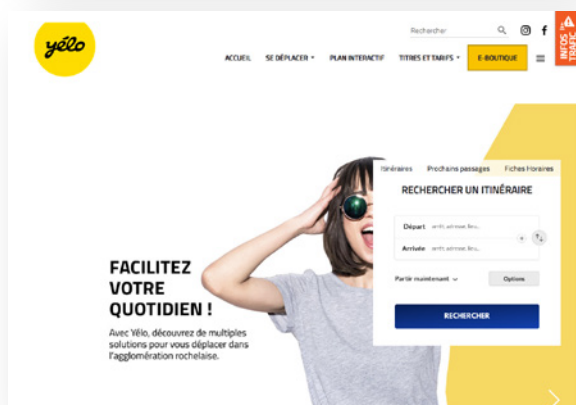


Typographie de la
signature :

Effra Bold

Texte ferré à droite

Bleu foncé
C100 M100 J0 N0
R50 V40 B130
#322882



Les terminaux

Distributeurs Automatique de Titres

A la date d'édition de cette dernière mise à jour du Brand Book Modalis, deux DAT, un pour la Région NA et l'autre pour Limoges Métropole. Ils présentent des différences dues à leur contexte de déploiement.

DAT version Région Nouvelle-Aquitaine

STICKERS: DIMENSIONS AND RAL

- 1** Dimension: 720 x 174mm
Ral: □ 000C ■ 2756C ■ 5012 ■ 187C
- 2** Dimension: 68 x 30mm
Ral: □ 000C ■ 301C ■ 187C
- 3** Dimension: 75 x 114mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 4** Dimension: 78,5 x 30mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 5** Dimension: 75 x 30mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 6** Dimension: 75 x 30mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 7** Dimension: 242 x 30mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 9** Dimension: 696 x 35mm
Ral: ■ 2756C □ 000C ■ 5012 ■ 301C
- 10** Dimension: 687 X 440 mm
Ral: ■ 187C □ 000C
- 11** Dimension: 100 X 13 mm
Ral: ■ 2756C □ 000C

Spécifications de couleur du mobilier sur le modèle "ETS 70 Full et Light"

Porte frontale	RAL 9003
Armoire	RAL 9003
Piédestal	RAL 9003
Toiture	RAL 5012
Plaque modulaire	RAL 9018
Lecteur/Encodeur RFID CSC	RAL 9018



DAT version Limoges Métropole

STICKERS: DIMENSIONS AND RAL

- 1 Dimension: 720 x 174mm
Ral: □ 000C ■ 2756C ■ 5012 ■ 301C ■ 1595C
- 2 Dimension: 68 x 30mm
Ral: □ 000C ■ 301C ■ 187C
- 3 Dimension: 78,5 x 30mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 4 Dimension: 75 x 30mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 5 Dimension: 242 x 30mm
Ral: ■ 2756C □ 000C
- 6 Dimension: 71,5 x 83,5mm
Ral: ■ 2756C □ 000C ■ 5012
- 7 Dimension: 696 x 35mm
Ral: ■ 2756C □ 000C ■ 5012 ■ 301C ■ 187C
- 8 Dimension: 687 X 440 mm
Ral: ■ 2756C □ 000C

Spécifications de couleur du mobilier sur le modèle "ETS 70 Full et Light"

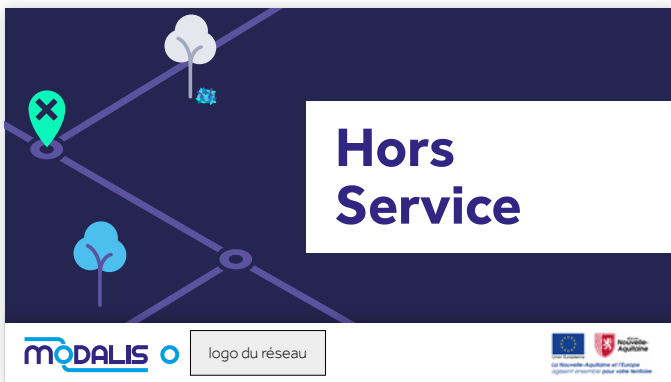
Porte frontale	RAL 7016
Armoire	RAL 7016
Piédestal	RAL 7016
Toiture	RAL 5012
Plaque modulaire	RAL 9018
Lecteur/Encodeur RFID CSC	RAL 9018



Valideurs

Les écrans des valideurs reprennent les illustrations de la charte Modalis et les codes couleurs spécifiques à la cible usagers tout en tenant compte des impératifs d'accessibilité propres à ce type de support.

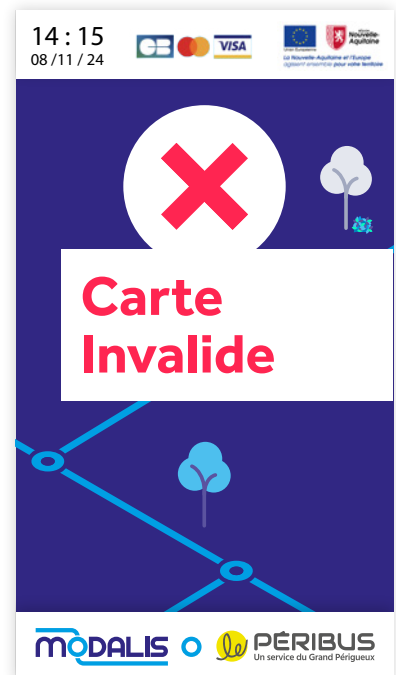
Seul le logo du réseau est personnalisable (voir dossier de personnalisation fourni par Kuba à l'occasion de la mise en place des valideurs sur un réseau).



Pupitre KP6000

L'écran du dessus du pupitre reprend les contenus des valideurs en format portrait.

Seul le logo du réseau est personnalisable (voir dossier de personnalisation fourni par Kuba à l'occasion de la mise en place des valideurs sur un réseau).



L'espace de mobilité

Travail en cours de réalisation faisant l'objet d'une validation avant sa mise en place.

Les agences de mobilité ont vocation à constituer un point de contact stratégique entre Modalis et ses usagers. Elles doivent donc incarner pleinement la marque, tant dans leur dénomination que dans leur expression physique et visuelle.

Dénomination

Les agences de mobilité suivent la dénomination "Espace Modalis" en respect avec les règles de déclinaisons édités précédemment. Elles peuvent inclure une identification géographique en respectant la forme suivante :

Espace Modalis
Bordeaux - St Jean

Aménagement

L' Espace Modalis est un point d'information et de service au contact des usagers. Il est aménagé comme un lieu de rencontre davantage que comme un guichet d'information linéaire.

Signalétique

Les agences de mobilités sont un espace partagé entre Nouvelle-Aquitaine Mobilités et ses membres. Elles servent pleinement la vocation d'interopérabilité portée par le syndicat. Ainsi, les réseaux membres ont une place de choix au sein des agences de mobilité qui devront s'adapter aux stratégies et besoins de chaque membres. Cependant, la charte Modalis doit primer, notamment dans les choix de couleurs opérés par les parties.

Portage

Pour ce qui est des marques réseaux, elles pourront être apposées en signature en suivant les règles de cobranding éditées précédemment.



Branding des transports

Sur les cars comme sur les trains ou encore les tramway, le logo Modalis doit être présent dans sa version logo ou sous format bannière.

Une version spéciale de la marque modalis est aussi proposée. Elle se veut plus incitative et engage les usagers à s'emparer de l'outil Modalis.fr. Cette déclinaison graphique est conçue de manière à pouvoir s'adapter à n'importe quel moyen de transport, tout en cohabitant avec le branding du réseau.

modalis.fr facilite vos déplacements



05. MODALIS & NOUVELLE-AQUITAINE

La charte graphique du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités est initialement liée à celle de Modalis. Cependant, la communication graphique de Nouvelle-Aquitaine Mobilités doit respecter une distinction graphique.

Entres autres, la charte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'articule autour de photographies en noir et blanc et de fonds clairs. Le bleu n'est ici pas utilisé en aplats. On peut retrouver la construction autour du symbole Modalis avec des photographies remplaçant les pictogrammes. L'ensemble devra être clair et aéré, tandis que l'identité visuelle de Modalis est moderne, ludique et dynamique.



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

05. M. Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 033-200081735-20250324-DELIB_2025_021-DE



ITAINÉ MOBILITÉS

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 033-200081735-20250324-DELIB_2025_021-DE



Co-branding Vélo Modalis



Co-branding Vélo Modalis



Co-branding Vélo Modalis



Annexe n°3

Gamme tarifaire Vélo Modalis

Applicable dès le 1^{er} Juin 2025



Libre-service	Au trajet : 1€/45 minutes	
	Abonnement libre-service : 8€/mois sans engagement pour 45 mn de trajet/jour, puis 1€/45 minutes	
	Abonnement libre-service réduit : 4€/mois sans engagement pour 45 mn de trajet/jour, puis 1€/45	
	Pass journée : 5€/jour pour 12h consécutives de location	
Vélo + train	Abonnement vélo + train/car : 15€/mois pour 12h consécutives/jour	
Longue-durée	Abonnement privatiser son vélo, engagement 1 mois minimum : 33€/mois	Disponible uniquement à Grand Angoulême et non reconductible au-delà du 6 ^e mois
	Abonnement privatisé son vélo, engagement 1 mois minimum réduit : 28€/mois	

Tarifs réduits : 14 à 28 ans et +65ans non imposables/Abonnés TC des réseaux locaux /Demandeurs d'emplois/Tarif Solidaire Nouvelle-Aquitaine/Salariés entreprises en plan de mobilités